

SURVEILLER VOTRE PATIENT

À adapter au patient et à la situation, et en l'absence de recommandation particulière du médecin prescripteur

Examens cliniques et interrogatoire

- Surveillance à chaque consultation de la survenue de neuropathies (paresthésie, dysesthésie, gêne, trouble de la coordination, faiblesse musculaire). Des outils peuvent être utiles pour quantifier la sévérité (DN4, score neuropathies périphériques ONLS..).
- La sérologie VHB doit être déterminée avant l'instauration du lénalidomide. Chez les patients présentant un résultat positif au dépistage du virus de l'hépatite B, une consultation chez un médecin spécialisé est recommandée. Les patients ayant des antécédents d'infection doivent être étroitement surveillés tout au long du traitement afin de détecter les signes et symptômes d'infection active par le VHB.

Suivi biologique

- Surveillance régulière de l'hémogramme :
 - 1 fois par semaine pendant le 1er cycle ;
 - 1 fois tous les 15 jours pendant le 2e et le 3e cycle ;
 - 1 fois par cycle ensuite.
- Bilan thyroïdien (TSH en 1ère intention et si anormale, T4 libre) au moins tous les six mois et si cliniquement indiqué.
- Test de grossesse obligatoire sous contrôle médical toutes les 4 semaines chez les femmes en âge de procréer le jour de la consultation dédiée à la prescription ou dans les 3 jours avant.

Surveillance cardiovasculaire

- Surveillance en raison du risque de syncope, de bradycardie ;
- Surveillance étroite chez les patients présentant des facteurs de risque connus d'infarctus du myocarde, parmi lesquels un antécédent de thrombose.

DÉTECTER DES INTERACTIONS

Pour plus d'informations, se référer aux RCP des médicaments et au thésaurus des interactions médicamenteuses de l'ANSM. Il est conseillé que le pharmacien réalise une analyse des interactions.

Risque d'augmentation de la toxicité

- Médicaments sédatifs, alcool (boisson ou excipient).
- Statines (risque accru de rhabdomyolyse).
- Agent stimulant l'érythropoïèse, autres médicaments thrombogènes (pilules œstroprogestatives) (risque accru de thromboembolies).

ISBN : 978-2-37219-282-8 / ISBN NET 978-2-37219-283-5

RÉF. FICLENALIDO17

e-cancer.fr

L'intégralité des recommandations est disponible sur le site de l'INCa

N° du médecin prescripteur :



INFORMER VOTRE PATIENT

Le schéma d'administration du lénalidomide oblige à une vigilance accrue lors de la prescription et de la dispensation. Des explications spécifiques au patient sont nécessaires afin de s'assurer de sa bonne compréhension du schéma posologique.

Ce qui peut gêner le patient

- Fatigue.
- Éruptions cutanées.
- Crampes musculaires et douleurs musculo-squelettiques.
- Rétention hydrique.
- Diarrhées.
- Troubles de la fonction érectile.

Les patients doivent être informés que le lénalidomide peut être à l'origine d'une altération de la vigilance qui peut rendre dangereuses la conduite de véhicules et l'utilisation de machines.

Ce que le patient doit signaler sans délai à son médecin

- Symptômes faisant évoquer une neuropathie : paresthésies, dysesthésies, gêne, trouble de la coordination ou faiblesse musculaire. Votre patient doit être sensibilisé à la nécessité de signaler au plus tôt ces symptômes. Sa perception vis-à-vis des neuropathies est essentielle ; les niveaux de neuropathie que les patients sont prêts à accepter varient. Vous devez veiller à ce que cet aspect soit pleinement discuté.
 - Symptômes faisant évoquer une thrombo-embolie veineuse : essoufflement, douleurs thoraciques, œdèmes (bras/jambes).
 - Symptômes faisant évoquer une infection ou une toxicité hématologique : fièvre notamment.
 - Aménorrhée chez les femmes susceptibles de procréer.
- Ainsi que tout autre événement grave ou particulièrement gênant

Grossesse et fertilité

- Le lénalidomide est tératogène. À l'instauration du traitement, les patients ont signé un accord de soins et ont reçu un carnet de suivi.
- Un test de grossesse doit être réalisé sous contrôle médical avant l'instauration du traitement lors de la consultation ou dans les 3 jours précédant la consultation où le lénalidomide a été prescrit pour les femmes susceptibles de procréer. Une contraception efficace doit être débutée quatre semaines avant le début de traitement. Ensuite, vous devez veiller à ce que les patients (hommes et femmes) respectent les précautions exigées et les conditions prévues par le programme de prévention des grossesses.

Allaitement

- L'allaitement doit donc être interrompu pendant le traitement par le lénalidomide.

Informations générales

- Le patient doit signaler la prise de ce médicament à l'ensemble des professionnels de santé qui le prennent en charge.
- L'automédication n'est pas recommandée.
- Les patients peuvent déclarer eux-mêmes un effet indésirable auprès de l'ANSM (<http://www.ansm.sante.fr>).



FÉVRIER 2017

FICHE MÉDICAMENTS
INFORMER, PRÉVENIR ET GÉRER LES EFFETS INDÉSIRABLES

LENALIDOMIDE

[REVLIMID®]

Immunomodulateur

Traitement du myélome multiple Traitement des syndromes myélodysplasiques Traitement des lymphomes à cellules du manteau

Ce médicament est également utilisé dans le traitement d'autres hémopathies.

- Traitement en une prise par jour, les jours 1 à 21 de chaque cycle de 28 jours. Utilisé en monothérapie ou en association à d'autres traitements anticancéreux ou à des corticoïdes.
- À prendre avec ou sans aliment approximativement à la même heure, plutôt le soir (risque de somnolence).
- Les gélules ne doivent être ni ouvertes, ni cassées, ni mâchées. Elles doivent être avalées entières, de préférence avec de l'eau.

Si le patient a oublié une prise depuis moins de 12 heures, il peut prendre la dose manquante. Au-delà de 12 heures après un oubli, la dose manquée ne doit pas être rattrapée. La dose suivante sera prise à l'heure normale, le lendemain.

Une mauvaise observance peut nuire à l'efficacité du traitement.

- Prescription hospitalière, réservée aux spécialistes en oncologie, cancérologie, hématologie, ou aux médecins compétents en maladie du sang.
- Dispensation en pharmacie hospitalière.

Tous les effets indésirables ne sont pas décrits dans cette fiche. Une information plus complète est disponible sur les « Résumé Caractéristique Produit » (RCP), disponibles sur : <http://base-donnees-publique.medicaments.gouv.fr/>
Plus d'informations sur les cancers, à destination des professionnels de santé et des patients sur e-cancer.fr rubrique « Professionnels de santé » et « Patients et proches ».

Déclarer les effets indésirables auprès de l'ANSM (<http://ansm.sante.fr>)
Thésaurus des interactions médicamenteuses <http://ansm.sante.fr/Dossiers/Interactions-medicamenteuses/Interactions-medicamenteuses>

RESOMED



PRÉVENTION DES GROSSESSES

Homme

Port d'un préservatif en cas de relations sexuelles avec une femme susceptible de procréer, pendant toute la durée du traitement et pendant 1 semaine à l'issue du traitement, si la partenaire ne suit pas de contraception efficace et même en cas de vasectomie chez le patient.

Femme susceptible de procréer

Méthode de contraception obligatoire pendant toute la durée du traitement, y compris en cas d'interruption, et au minimum pendant les 4 semaines après l'arrêt du traitement sauf si votre patiente s'engage à une abstinence totale et continue. Cette contraception devra débuter 4 semaines avant le début du traitement.

Femme non susceptible de procréer

Contraception non requise.

PRÉVENIR LES EFFETS INDÉSIRABLES

Effets thromboemboliques

Thrombo-prophylaxie recommandée (aspirine à faible dose chez les patients sans antécédent d'événement thrombotique ou HBPM à dose prophylactique dans le cas contraire, maintien des AVK chez les patients déjà sous traitement) à instaurer par le médecin prescripteur.

GÉRER LES EFFETS INDÉSIRABLES

Face à un événement indésirable survenant sous légalidomide, les autres étiologies qu'un effet de celui-ci ainsi que l'imputabilité des autres traitements pris par le patient sont aussi à considérer. En cas d'événement indésirable sévère (grave) qui pourrait être imputé au traitement anticancéreux, le traitement peut

être suspendu et l'arrêt transitoire doit être confirmé par le médecin prescripteur dans les 24 heures. D'une façon générale, l'interruption provisoire ou définitive d'un traitement anticancéreux ainsi que les modifications de dose relèvent du médecin prescripteur.

EFFETS HÉMATOLOGIQUES, notamment en début de traitement (3 premiers cycles).

- PNN < 0,5 g/L : arrêt transitoire du traitement et avis du médecin prescripteur référent.
- Plaquettes < 30 g/L chez un patient avec un traitement anticoagulant associé : arrêt transitoire du traitement et avis du médecin prescripteur référent ; une transfusion de plaquettes est recommandée.
- Hémoglobine < 9 g/dL et mauvaise tolérance clinique ou Hb < 8 g/dL : avis du médecin prescripteur ; le recours à des transfusions et/ou la prescription d'un agent stimulant l'érythropoïèse est recommandé.
- Signes hémorragiques même mineurs, fièvre : contrôle de l'hémogramme en urgence.

INFECTIONS

- Infections sans signe de gravité : contrôle de l'hémogramme en urgence et mise en route d'un traitement adapté.
- Cas de réactivation virale chez des patients avec antécédents d'infection par le VZV ou VHB.

NEUROPATHIES, notamment en cas de traitement concomitant par bortézomib.

- Neuropathie de grade 1 (paresthésie, faiblesse et/ou perte des réflexes) : poursuite du traitement et surveillance habituelle.
- Neuropathie de grade 2 (fonction altérée mais pas d'impact sur les activités quotidiennes) : avis du médecin prescripteur référent pour adaptation de posologie ou arrêt de traitement.
- Neuropathie de grade 3 (activités quotidiennes perturbées) ou grade 4 (neuropathie invalidante) : avis du médecin prescripteur référent pour arrêt de traitement. Un traitement symptomatique peut être proposé sur avis spécialisé. Un avis neurologique peut être nécessaire.

AUTRES EFFETS NEUROLOGIQUES

- Vertiges : avis hématologique pour éventuelle adaptation des doses.
- Somnolence, troubles de la mémoire et des fonctions supérieures : rechercher d'éventuelles interactions susceptibles de majorer ces effets.
- Troubles de la fonction érectile : l'utilisation des inhibiteurs de la phosphodiesterase de type 5 peut être envisagée, en prenant en compte le fait que le myélome multiple prédispose au priapisme (précaution d'emploi).

CRAMPES et ŒDÈMES PÉRIPHÉRIQUES

- Crampes : éliminer un déficit en électrolytes (magnésium, potassium). Un déficit en oligo-éléments est également à explorer (supplémentation test).
- Œdèmes périphériques : régime hyposodé et utilisation de bas de contention.

ÉVÉNEMENTS THROMBOEMBOLIQUES VEINEUX, notamment si présence d'autres facteurs de risque associés de thrombose veineuse (liés au patient, au myélome, aux traitements associés).

- Devant tout œdème unilatéral : injection d'HBPM et réalisation d'un doppler veineux pour éliminer une suspicion de thrombose veineuse profonde.
- En cas de thrombose veineuse profonde ou d'embolie pulmonaire : une interruption immédiate du traitement et information du médecin prescripteur référent. Le traitement de la MTEV doit reposer sur l'utilisation d'HBPM à visée curative (en l'absence d'insuffisance rénale sévère).

AUTRES EFFETS CARDIOVASCULAIRES

- Bradycardie, syncopes : avis du médecin prescripteur pour adaptation éventuelle de dose.

EFFETS CUTANÉS

- Toxicité cutanée de grade 1 (<10% de la surface corporelle) : surveillance simple ou traitement par antihistaminique H1.
- Toxicité cutanée de grade 2 (10 à 30 % de la surface corporelle) : traitement antihistaminique H1 ; des corticoïdes locaux ou oraux (prednisone) peuvent être prescrits en cas de persistance malgré un traitement antihistaminique bien conduit.
- Toxicité cutanée avec signes de gravité : arrêt de traitement, hospitalisation en urgence nécessaire et consultation spécialisée en dermatologie.

EFFETS DIGESTIFS (diarrhées notamment si le légalidomide est prescrit en traitement prolongé).

- Diarrhées : traitement antidiarrhéique, en plus des mesures hygiéno-diététiques usuelles.
- Constipation : traitement symptomatique, en plus des mesures hygiéno-diététiques usuelles, à instaurer.
- Diarrhées persistantes après l'arrêt de légalidomide : discuter une utilisation d'un séquestrant des acides biliaires (colestyramine, hors AMM).

DYSTHYROÏDIE

- Hypothyroïdie ou hyperthyroïdie : maintien du légalidomide en parallèle d'une prise en charge adaptée.